



Remboursement d un credit

Par **4444**, le **30/03/2013 à 21:59**

[fluo]bonjour[/fluo]
On me demande de payer un credit car je suis porter caution quand j avais mon magasin qui a ete prononce en liquidation judiciaire et je passe au tribunal
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **31/03/2013 à 07:04**

bonjourrrrrbonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre (charte du forum)

Par **amajuris**, le **31/03/2013 à 10:10**

bjr,
le fait d'être en liquidation judiciaire ne supprime pas votre acte de cautionnement. c'est votre société qui est en liquidation judiciaire et non à titre personnel
donc le créancier impayé a le droit de vous demander de payer puisque vous avez cautionné le prêt.
cdt